

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 55 (1919)
Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

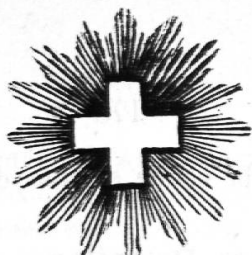
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Information.* — *Chronique vaudoise.* — *Chronique genevoise.* — *Chronique neuchâteloise.* — *Divers* — *Bibliographie.* — *Variété.* — *Pensée.* — PARTIE PRATIQUE : *Derrière la porte.* — *Pour tous les degrés: Les fruits du Midi.* (Fin); — *Récitation;* — *Dessin: la primevère.* — *Pensée.* — *Page choisie.*

Information.

Le numéro du 22 février de l'Essor, consacré tout entier aux questions d'éducation, sera envoyé gratuitement à tous les instituteurs qui en feront la demande à l'Administration du journal, Plisserie 18, Genève.

CHRONIQUE VAUDOISE

Une belle manifestation artistique. — Le Chœur mixte du corps enseignant de Vevey-Montreux a donné le dimanche 2 mars, dans la grande salle du Casino du Rivage, à Vevey, et répété le lundi 10, dans le temple de Saint-François, à Lausanne, sous la direction de M. H. Lang et avec l'aide de l'Orchestre romand, l'Oratorio des Saisons de Haydn. Au dire de M. G. Doret lui-même, l'interprétation fut de style parfait, simple, vrai et juste... Les voix sont fraîches, bien exercées, très sûres dans les attaques comme dans les intonations les plus dangereuses, rendant les effets de puissance aussi bien que de délicatesse, démontrant une fois de plus combien, dans le domaine choral, qualité prime quantité.

M. Doret fait le plus vif éloge de notre collègue, M. Lang, soit comme directeur, soit comme chef d'orchestre, et ajoute : « Quelle magnifique influence tous ces chanteurs n'auront-ils pas sur leurs élèves ? Ne seront-ils pas les plus dévoués défenseurs de l'art à l'école, de l'art dans sa plus haute expression ? »

Avant le concert de Lausanne, chanteurs et chanteuses avaient été reçus au cercle de Beau-Séjour, où une collation leur fut offerte. De cordiales paroles ont été échangées entre M. Dubuis, conseiller d'Etat, chef du Département de l'Instruction publique, et M. Grec, président du Chœur mixte.

Nous adressons nos bien vives félicitations à nos collègues de Vevey-Montreux et environs, ainsi qu'à leur talentueux directeur et aux solistes Mlles Nicod, Zimmermann, MM. Baatard et Gallaz.

Ils ont prouvé qu'avec de la bonne entente, du dévouement et... du talent on fait de belles choses.

A. R.

Allocations. Traitements. Retraites. — Oui, nous avons lu les formidables allocations octroyées à divers employés d'administration ; les nôtres sont bien modestes en comparaison.

Et les pensions de retraite, parlons-en aussi.

Lors de l'élaboration de la loi sur la matière, en 1917, nos législateurs savaient-ils que la guerre se prolongerait aussi longtemps et que la cherté de la vie atteindrait un prix pareil ? La guerre est finie, le prix des denrées augmente toujours, entre autres celui de la viande.

Pour nous, les vieux, usés, après trente-cinq, trente-huit, quarante ans de service et plus, 1350 francs sont-ils suffisants pour vivre à l'époque actuelle ?

Pendant toute notre carrière, sauf ces dernières années, nous n'avons touché que le modeste traitement de 1400 francs. Après avoir élevé sa famille, était-ce possible de se créer des rentes !

Il y a trop de différence entre le traitement actuel, 3600 francs, et la retraite que l'Etat nous offrira à partir du 1^{er} avril prochain.

Le taux devrait être calculé en pour cent, comme, par exemple, pour nos gendarmes. Ces derniers ont le 2 % de leur traitement (solde) multiplié par le nombre d'années de service. Un simple gendarme touche actuellement 2400 fr. de solde. Sa retraite après trente ans de service est de 1440 francs, soit 90 fr. de plus que celle d'un instituteur qui a trente ans de service et plus.

Serait-ce trop exiger de demander le 50 % du traitement actuel ? L'avenir serait moins sombre. Nous, les vieux, nous demandons aussi à la S. P. V. si elle ne pourrait pas s'intéresser à nous ou bien si nous devons faire une pétition pour avoir une amélioration de notre pension de retraite. ***

Note. — Les observations et vœux présentés ci-dessus, — au nom de quelques-uns de nos collègues qui sont en âge de prendre leur retraite, — par l'un des vétérans de l'enseignement primaire vaudois, méritent la plus sérieuse attention.

Comment, en effet, n'être pas frappé de la disproportion qui existe entre le traitement maximum de l'instituteur et le montant de la pension qui lui est allouée après trente ans et plus d'enseignement ? Au taux actuel de l'argent, qu'est-ce pour vivre que 1350 francs ?

Nous pouvons assurer nos aînés dans la carrière et particulièrement ceux qui, dans la lettre que nous publions plus haut, s'adressent à la S. P. V., que le Comité cantonal ne perd pas de vue cette question capitale de la retraite. Mais il faut aller au plus pressé, c'est-à-dire aux allocations pour l'année en cours.

La question qui a motivé ces lignes sera évidemment reprise à l'occasion de la revision prochaine de la loi sur l'instruction publique.

A. R.

Traitements fixes. — Les délégués du Faisceau vaudois ont eu, samedi 8 février, à Lausanne, une séance extrêmement longue et animée, qui s'est occupée essentiellement de la question de l'affiliation à la Ligue suisse. Les sept délégués de la S. P. V. étaient présents. Considérant que le Comité de la Ligue suisse ne nous a pas encore communiqué ses statuts et que nous devons exiger des garan-

ties quant à la neutralité politique de l'association, l'assemblée a décidé de surseoir pour l'instant à toute décision et de renvoyer la question au Comité pour nouvelle étude. Bien qu'ils fussent en très grande majorité partisans de l'entrée immédiate dans la Ligue suisse, les fonctionnaires et employés fédéraux présents ont accepté le renvoi.

M. E. Visinand, délégué de la S. P. V., qui a présidé le faisceau dès sa fondation avec un grand dévouement et une compétence auxquels toute l'assemblée a rendu un hommage éclatant, a demandé à quitter le Comité à cause du surcroît de travail que lui impose la gérance de l'*Educateur*. Il a été remplacé comme président par M. Bovey, fonctionnaire postal, et comme membre du Comité par M. Oscar Jan, instituteur.

Il résulte des débats très courtois et des propositions faites que, en dépit de quelques petits froissements inévitables dans une fédération groupant des sociétés de tendances si diverses, et des inquiétudes qu'ont fait naître les événements de novembre, un champ d'activité fécond reste ouvert pour le Faisceau vaudois. On parle, dans les milieux intéressés, d'un nouveau renchérissement du lait, qui entraînerait infailliblement la hausse d'autres produits du sol. Dans peu de mois, les tarifs douaniers dont dépendent en partie nos possibilités d'existence, seront révisés. Il s'agit que ceux qui doivent subsister avec un budget strictement limité oublient ce qui peut les diviser et restent unis pour assurer, à eux et à leurs familles, une existence supportable dans la période nouvelle qui va s'ouvrir.

E. B.

Retraites fédérales. — J'ai eu dans les mains le Règlement concernant les pensions de retraite accordées aux employés de la « Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents, à Lucerne », et j'en ai sorti quelques chiffres qui peut-être intéresseront les lecteurs de l'*Educateur*. Ce Règlement a été adopté tout dernièrement. Voici quelles sont les prestations de la Caisse nationale :

Pension après 5 ans de service, 40 % du dernier gain.

»	6	»	»	41	»	»	»
»	7	»	»	42	»	»	, etc.
»	25	»	»	60	»	»	»
»	26	»	»	62	»	»	, etc.
»	30	»	»	70	»	»	»

Les veuves touchent le 30 % du gain du mari à sa mort.

1 enfant	au-dessous de 18 ans	touche	40 %	de ce gain.
2 enfants	»	touchent	18	»
3 »	»	»	25	»
4 » et plus	»	»	30	»

Obligations des membres : Les primes annuelles à verser par les employés s'élèvent à :

Pour les hommes, 5 % du gain annuel.

» femmes, 4 % » »

Les instituteurs vaudois touchent après 30 ans de service, le 30 % approximativement du gain, indemnité de logement comprise. Les versements annuels à effectuer par eux à la Caisse de Retraite ne s'élèvent, il est vrai, qu'à 2 % en moyenne du gain annuel.

Je me dispense de commentaires personnels, laissant à chacun la liberté de comparer et de conclure.

A. MAGNIN, instituteur, à Romainmôtier.

Ceux qu'on fête. — Le 8 février dernier, à l'occasion de ses 32 ans de pédagogie active, dont 24 à Penthéréaz, M. H. Blanchoud a été l'objet d'une touchante cérémonie. Après une courte interrogation des élèves en présence des autorités scolaires et municipales, M. Henchoz, inspecteur, a remis à M. Blanchoud, de la part du Département de l'instruction publique, une lettre de félicitations et remerciements pour la bonne tenue de sa classe. Puis M. le Président de la Commission scolaire lui a exprimé la reconnaissance de la population en lui remettant un cadeau.

M. Blanchoud a répondu par des paroles émues, suivies, pour clôture, de quelques chants bien exécutés. Et puisque notre collègue, encore vert quoique blanchissant, reste à son poste, nous lui souhaitons bon courage. H. P.

Cours de directeurs et directrices de cures d'air et gymnastique spéciale. — Pour faire suite aux cours de Vidy-Plage, de l'année dernière, la Ligue vaudoise contre la tuberculose organise pour avril :

a) un cours de débutants, du 15 au 17 avril ;

b) un cours de perfectionnement, du 23 au 26 avril ; ce cours est réservé aux participants et participantes des deux cours de l'année dernière.

Ces cours seront dirigés par MM. les Drs L. Jeanneret et F. Messerli. Les participants qui en feront la demande recevront un subside. Les inscriptions sont reçues par M. le Dr Olivier, Le Mont sur Lausanne, jusqu'au 10 avril, dernier délai.

Dons d'honneur pour nos orphelins, 6^{me} liste. — *Montant des 5 premières listes fr. 2523,90* Par Gérance « Educateur », de Mlle Rochat H., Crisier, fr. 20. Par M. Meylan H. délégué, Peyres-Possens : Mlle Jaton, Moudon, fr. 5. M. Fauquez, J. Curtilles, fr. 5. Par M. Nicollier H., délégué, Vers l'Eglise, du corps enseignant d'Ormont-Dessus, fr. 29,75. Par M. E. Gueux, délégué, Bussy s/ Morges : Cercle d'Ecublens, fr. 180. Cercle de Colombier fr. 150. Cercle de Villars sous Yens, fr. 119. Cercle de Morges, fr. 79. Section de Vevey, par M. Grec Ch., Vevey. Cercle de la Tour, fr. 100. Cercle de Montreux, fr. 190. Cercle de Vevey, fr. 100. Cercle de Corsier, fr. 83.

Total. Fr. 3584,65.

La souscription sera clôturée au 31 mars.

Le Comité.

CHRONIQUE GENEVOISE

U. I. P. G., section des dames. — Lors de la dernière séance de l'U. I. P. G., section des dames, nous avons eu le privilège d'entendre M. de Maday, professeur à l'Université de Neuchâtel et à l'Ecole d'études sociales pour femmes, sur ce sujet intéressant entre tous : « Le droit des femmes au travail ». Il semble, dès l'abord, que ce titre soit une dérision, et qu'avec ou sans droit, toutes les femmes travaillent, ou du moins une forte proportion d'entre elles. Mais, ce n'est pas ainsi que M. de Maday entend la chose. Il a prouvé péremptoirement que les femmes, dont le 56 % doivent subvenir par elles mêmes à leur entretien et souvent à celui de leur famille, ont un droit égal à celui de l'homme, à tout emploi rétribué, pourvu qu'elles soient aptes à le remplir, et ceci, dans le commerce, l'industrie, les arts libéraux, les carrières publiques, etc.

M. de Maday a démontré, que de tout temps le travail de la femme a représenté un gain considérable pour la communauté. En effet, autrefois, la femme préparait elle-même le pain, les pâtes alimentaires, les conserves de toutes espèces, les toiles, étoffes diverses, etc., etc., nécessaires à sa famille. Actuellement, grâce au progrès de l'industrie, on peut se procurer tout ceci dans le commerce, argent comptant.

Il est donc de toute évidence, que la femme doit par son travail au dehors, aider à l'entretien du ménage comme elle le fit autrefois par son travail domestique. Sans doute, vaudrait il mieux, à tous égards, que la femme pût rester à la maison et s'occuper elle-même de l'éducation de ses enfants. Cependant, il n'en reste pas moins vrai que le 56 % des femmes (soit : célibataires, veuves ou divorcées) sont dans la nécessité de gagner leur vie et que leur droit au travail doit être protégé.

D'autre part, celles d'entre les femmes mariées qui travaillent au dehors y sont pour la plupart, pécuniairement obligées ; les statistiques citées par M. de Maday le prouvent. Leur droit au travail est donc incontestable.

M. de Maday a vivement intéressé son auditoire, surtout en ce moment, où toutes ces questions de « travail féminin », et d'« égalité de salaires » sont à l'ordre du jour. Une discussion, qui fut plutôt un intéressant échange de vues, suivit ce brillant exposé.

M. M.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Asile des Billodes. — Vous connaissez l'œuvre philanthropique accomplie par l'Asile des Billodes au Locle.

Fondé il y a plus d'un siècle par la grande amie de l'enfance que fut Marie-Anne Calame, il a hébergé de nombreuses orphelines qu'il a éduquées et formées pour une vie utile.

Eh bien ! cette œuvre est gravement compromise par l'effet du renchérissement de la vie. Autrefois l'entretien complet d'une enfant revenait à environ 400 francs, tandis qu'il coûte maintenant plus de 1000 francs et l'on n'a payé en 1918 qu'une pension moyenne de 385 francs. Le taux de cette dernière est relevé pour 1919, mais il reste toujours une énorme différence qui devrait être comblée par des dons. Grâce à Dieu, ceux-ci sont déjà nombreux ; cependant ils ne suffisent pas et le déficit, qui s'élève pour 1918 à 26 000 francs, doit être prélevé sur le capital relativement faible que possède l'Asile. A continuer ainsi, il sera épuisé en très peu d'années.

Fidèle à la ligne de conduite adoptée par la fondatrice, le Comité de l'Asile n'organise pas de collecte spéciale ; mais nous ne pouvons pas taire nos angoisses au vu de cette situation désespérée.

Nous faisons appel, une fois de plus, aux amis des Billodes qui, en 1917 déjà, nous ont si généreusement secourus ; nous leur demandons de se souvenir des orphelines et de permettre par leurs dons de continuer cette œuvre si belle, si nécessaire.

Et pleins de foi en leur libéralité et en la protection divine, nous leur rappelons, comme le faisait jadis Marie-Anne Calame, les paroles du prophète : « Une

mère oublie-t-elle l'enfant qu'elle nourrit ? Quand elle l'oublierait, moi je ne l'oublierai point, dit l'Éternel. » (Esaïe 49, 15.)

Les dons peuvent être remis aux membres du Comité, à la Direction ou versés au compte de chèques postaux IV b. 317. (Communiqué.)

DIVERS

De quelques exceptions qui confirment la règle.

Un cas pathologique. — M. le gérant de l'*Educateur* nous communique la bande d'un numéro du journal qui lui revient avec la mention *Refusé*, et sur laquelle le destinataire a ajouté cette remarque : « Procédé sans gêne ! »

Evidemment ! Pour défendre leurs intérêts (y compris ceux du destinataire en question) et pour servir mieux leur profession, les instituteurs de nos cantons romands se sont groupés en associations professionnelles ; on dit que leurs comités réalisent des bénéfices énormes à gérer les affaires de leurs collègues. En voilà du sans-gêne !

Pour rendre leur action plus efficace, ces associations ont fondé un faisceau romand et créé un journal qui, après 54 ans d'existence, a le tort de ne pas mourir encore. Poussera-t-il le sans-gêne jusqu'à surmonter la crise du papier et du renchérissement de la main-d'œuvre ?

C'est là que M. X. l'attend ! Recevant à l'essai un numéro de son organe corporatif (conçoit-on ce sans-gêne !), il saisit sa plume et inscrit rageusement ce qu'on sait. Puis, réfléchissant que toute belle action gagne à être anonyme, il recouvre l'adresse de trois énormes pâtés, afin de la rendre illisible, et s'en va, le cœur soulagé, glisser l'intrus dans la prochaine boîte aux lettres. Ça, ce n'est pas du sans-gêne, c'est du courage civique !

Des gros mots. — Un autre « Refusé » nous est revenu avec une appréciation (écrite sur la bande) que nous nous en voudrions de ne pas communiquer à nos lecteurs : « Je ne veux pas », nous déclare cet excellent collègue, qui, lui du moins, a le courage de son opinion et signe en toutes lettres, « je ne veux pas être abonné à un journal qui soutient les coffres-forts des capitalistes contre le peuple ». Faut-il que l'*Educateur* de Daguët, le disciple du doux Pestalozzi, ait dégénéré pour encourir un tel anathème !

Procédé sans gêne. — Avec ou sans courage civique, les deux destinataires ci-dessus ont du moins le mérite de l'honnêteté : ils ont refusé dès le début de janvier le journal dont ils ne voulaient pas. Mais que dire de la quarantaine de membres de la S. P. R. qui se sont laissé adresser le journal jusqu'en mars et ont refusé le remboursement que leur adressait son gérant, causant ainsi à la caisse de leur association une dépense inutile d'une centaine de francs ? La Société pédagogique vandoise publie la liste des mauvais collègues qui refusent leur carte de membre sans démission régulière ; nous serons dans l'obligation de demander au Comité de la S. P. R. d'en user de même à l'égard de ceux de ses membres qui s'appliquent à faire à l'organe de leur société le plus de tort possible. Qu'ils soient indifférents ou franchement hostiles, c'est leur droit ; mais qu'ils le soient honnêtement. Nous voulons bien être bafoués si la

cause à laquelle nous consacrons nos veilles l'exige ; mais ne voulons pas être bernés.
Rédaction de l' *Educateur*.

Note. — Si nous avons le droit et le devoir de signaler, dans l'intérêt commun, des procédés attristants qui témoignent d'une méconnaissance regrettable du but que nous poursuivons, nous sommes d'autant mieux placés pour remercier l'immense majorité des membres de la S. P. R. restés fidèles au drapeau. En dépit de l'augmentation du prix du journal, le nombre des abonnés n'a diminué que dans une proportion insignifiante. Nous sentons tout le prix de cet encouragement et nous nous efforcerons d'en rester dignes.

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaire historique et biographique de la Suisse. Attinger frères, Neuchâtel.

Il faut un courage véritable et une grande foi dans les destinées de notre pays pour lancer, à une époque telle que celle où nous vivons, une œuvre de l'envergure de ce nouveau *Dictionnaire*. Nous ne possédions jusqu'ici que des ouvrages analogues, concernant un seul canton, et pour la plupart trop anciens. En dotant notre pays d'un dictionnaire historique et biographique complet, la maison Attinger rend un service très grand à tous ceux qui ont à faire des recherches historiques de tous genres ; désormais, il leur sera possible d'identifier immédiatement tel nom ou tel fait sur lesquels des renseignements leur seront nécessaires.

A en juger par la première livraison, lancée récemment, le nouveau dictionnaire n'aura rien de la sécheresse que l'on reproche parfois aux ouvrages de cette nature. Abondamment illustré, sur la base de documents originaux, il donne une impression de vie remarquable et évoque le passé de chaque localité suisse, par des exposés dont beaucoup sont de véritables monographies, des cartes, des plans et des vues. Non content de résumer à lui seul tout ce qui a paru d'utile et de complet sur les lieux et les hommes de notre pays, il indique pour chacun la bibliographie que pourra consulter celui qui désire étudier plus à fond tel ou tel sujet rentrant dans son cadre.

Le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse* doit prendre place dans nos bibliothèques publiques et scolaires à côté du *Dictionnaire géographique*, que nous devons également à l'intelligente activité des éditeurs neuchâtelois. Il en est le complément naturel et quasi indispensable. Complet en six volumes de 800 pages, l'ouvrage coûtera 298 fr. en librairie et 253 fr. 50 en souscription. En l'offrant à forfait au corps enseignant par l'intermédiaire du Département de l'instruction publique, pour 175 fr. (ou 210 fr. en trois versements de 70 fr.), les éditeurs montrent l'intérêt qu'ils attachent à la diffusion de leur publication dans les milieux scolaires.

On peut être certain que ce prix, à vrai dire très élevé encore pour les modestes moyens d'un maître d'école, sera récupéré par la valeur qu'acquerra avec les années un ouvrage tel qu'il n'en peut paraître plusieurs de semblables dans l'espace d'un siècle.

VARIÉTÉ

Ecole enfantine.

Dans la salle close,
La bande au teint rose
Déchiffre un rébus,
Ba, be, bi, bo, bu.

L'enfant sur la ligne,
Découvre le signe
De son doigt dodu,
Da, de, di, do, du.

Et dans l'air sonore
Qu'un rayon colore,
C'est un bruit confus,
Fa, fe, fi, fo, fu.

Le son diminue,
Puis il continue
Et devient aigu
Ga, gue, gui, go, gu.

La classe en cadencè
Dit cet air de danse
D'un ton résolu,
La, le, li, lo, lu.

Parfois, la maîtresse
Sourit, leur adresse
Un regard ému
Ma, me, mi, mo, mu.

Arrive un obstacle,
Alors le spectacle
Est interrompu
Pa, pe, pi, po, pu.

La bande s'exerce,
Puis elle renverse
Le piège imprévu,
Va, ve, vi, vo, vu.

Et puis, Liselette,
Tire sa languette,
Chiffon rose et nu,
Na, ne, ni, no, nu.

Victor, à l'œil louche,
Massacre une mouche...
La bête a vécu,
Ka, ke, ki, ko, ku.

La tête baissée,
La taille affaissée,
Paul se tient bossu,
Sa, se, si, so, su.

Marcel, qui se cache,
En tapinois mâche
Un bâton de jus,
Ja, je, ji, jo, ju.

Avec son air sage,
Rosette est l'image
Du petit Jésus,
Za, ze, zi, zo, zu.

L'heure est écoulée,
La page tournée ;
Plus rien. Tout s'est tu,
Ta, te, ti, to, tu.

Psst ! les petits gnomes
En un long monôme
Vite ont disparu,
Ra, re, ri, ro, ru.

A. A.-D.

PENSÉE

On peut avoir longuement pratiqué sans avoir à aucun moment expérimenté. La durée de la routine n'est pas l'expérience. Ne rencontre-t-on pas souvent de vieux praticiens dont l'expérience est moins formée que celle de jeunes maîtres, observateurs sagaces, psychologues avisés, qui font profit de tout ce qu'ils voient et entendent ?

FRANÇOIS GUEX.

PARTIE PRATIQUE

POUR CEUX QUI DÉBUTENT DANS L'ENSEIGNEMENT

Derrière la porte.

En entrant dans le bâtiment d'école, j'aperçus, derrière la porte de la 3^{me} classe, un garçonnet de huit ans environ, placé là en pénitence. Je n'aime pas ce genre de punition qui, du reste, est contraire à la Loi. Mais, disposé à la bienveillance et ne voulant pas débiter par des observations, je fis semblant de ne pas le voir et j'entrai dans la classe voisine.

J'en ressortis une heure après. Le petit pénitent était toujours à la même place, transi de froid, car nous étions à la fin de novembre.

J'allais m'occuper à le faire rentrer en classe, lorsque la sonnette donna le signal de la récréation. Les enfants sortirent comme une trombe. Le jeune coupable prit alors son bonnet et, instinctivement, se mêla au flot de ses camarades, heureux de pouvoir se donner du mouvement.

Je pénétrai dans la 3^{me} classe et j'eus, avec l'institutrice, la conversation suivante :

— D'où vient que Maurice Bernard ait dû rester aussi longtemps derrière la porte ?

— Vous m'y faites songer ! Je l'avais complètement oublié !

— Quelle faute grave avait-il commise ?

— Il ne cessait de babiller tandis que je faisais l'appel. Je l'ai rappelé plusieurs fois à l'ordre, puis, énervée, je l'ai envoyé derrière la porte.

— Où il est resté pendant deux heures environ !

— Mon intention n'était pas de l'y laisser aussi longtemps, mais, comme je vous l'ai dit, je ne me suis plus souvenue de lui.

— C'est là le danger d'envoyer les enfants derrière la porte. On ne les voit plus. Il arrive donc qu'on les oublie et que la punition se prolonge au delà de notre intention.

— Mais comment faire lorsqu'un enfant, sans avoir commis une faute grave qui permette son expulsion, ne cesse de distraire ses camarades ?

— Le Règlement a prévu le cas. Il vous autorise à mettre le coupable en pénitence dans un coin de la salle où il sera toujours strictement surveillé et occupé.

— N'est-il pas préférable de l'envoyer derrière la porte ? On est au moins débarrassé, pendant quelques instants, d'une présence devenue insupportable.

— Vous avez pu vous rendre compte du danger de ce mode de faire. On risque d'oublier l'enfant et de l'y laisser trop longtemps. En outre, il ne profite pas des leçons. Mais il y a encore d'autres inconvénients.

— Lesquels ?

— Le coupable peut partir. Jugez de votre ennui en ne le retrouvant pas. Ce sera une enquête à faire, une nouvelle punition en perspective. Il peut aussi dessiner sur les murs, les dégrader, entailler le cadre de la porte avec son couteau, détériorer les vêtements de ses camarades, prendre ce qui est dans les

poches des manteaux, etc. Parfois même — en hiver surtout — il court le risque de s'eurhumer, de pincer un coup de froid dont vous seriez responsable.

— La température des corridors n'est pourtant pas bien basse.

— C'est ce qui vous trompe. Une fenêtre peut être ouverte; la porte d'entrée n'est pas souvent fermée. Il s'établit des courants d'air, et, comme l'enfant reste immobile, il est exposé à prendre froid. J'ai connu un garçonnet qui, pour être resté trop longtemps derrière la porte, a eu une pneumonie. Pendant plusieurs jours, il a été entre la vie et la mort. Pensez aux craintes de l'institutrice et au chagrin qu'elle aurait eu si l'enfant était décédé !

— C'eût été en effet une terrible situation, sans parler des ennuis que cela lui aurait créés.

— Vous le reconnaissez vous-même. Ne vous y exposez donc pas. Enfin, et c'est là-dessus que j'appuierai, ce genre de punition est contraire à la Loi. En l'appliquant, vous vous mettez dans votre tort.

— Je vous remercie de vos renseignements et de vos bons conseils. Soyez sûr que je les mettrai en pratique, car vous m'avez convaincue. Lorsque vous reviendrez, vous ne trouverez plus jamais un enfant en punition derrière la porte de ma classe.

— Je vous félicite de votre résolution : elle vous honore. Savoir reconnaître qu'on a tort, c'est faire preuve d'intelligence.

Le vieux président.

LEÇONS DE CHOSES ET DE LANGUE MATERNELLE.

Les fruits du Midi. (Fin)

D. — TEXTES DIVERS. *Pour les trois degrés.*

I. — *Les oranges.* — Les orangers sont des arbres toujours verts. Ils sont de taille moyenne et ne viennent bien que dans les pays chauds. On les cultive surtout en Espagne, dans le Midi de la France, sur la côte de Provence, en Corse et en Algérie. Ceux qu'on voit chez nous périraient si on ne les rentrait pas pendant l'hiver.

II. — *La récolte des oranges.* — La récolte des oranges se fait à trois époques. La première a lieu à la fin d'octobre, au moment où elles passent du vert au jaune ; elles peuvent être ainsi expédiées très loin sans se gâter. On fait la seconde récolte en décembre, elles sont alors à moitié mûres et peuvent encore résister à un assez long trajet. Enfin la troisième se fait au printemps ; les oranges ainsi cueillies doivent être utilisées sur place.

III. — *Figues fraîches et figues sèches.* — Les figues sont mûres lorsque le suc âcre et laiteux qu'elles contiennent est changé en une eau limpide et sucrée. Elles deviennent alors molles, charnues et pendantes. Dans le Midi, celles qui sont destinées à être mangées fraîches sont cueillies un peu avant leur maturité ; sous nos climats elles ne sont jamais trop mûres. Les figues qu'on veut faire sécher sont cueillies très mûres et même un peu flétries. On les place sur des claies en roseaux exposées au soleil.

On les rentre la nuit ou quand il pleut dans une remise bien aérée. Chaque matin, en sortant les claies, on retire les figues qui sont assez desséchées, on

les dépose sur des draps dans une chambre sèche. Quand l'automne est pluvieux, les cultivateurs sont obligés de les faire sécher au four : mais il s'en faut de beaucoup qu'elles soient d'aussi bonne qualité que celles qui ont été desséchées au soleil. — A. du Breuil.

IV. — *Lè dattier*. — Le dattier est l'arbre nourricier du désert ; c'est là seulement qu'il mûrit ses fruits : sans lui, le Sahara serait inhabitable et inhabité. Pour exprimer à quelles conditions il prospère, l'imagination des Sahariens exagère le vrai afin de le rendre plus palpable. « Ce roi des oasis, disent-ils, doit plonger ses pieds dans l'eau et sa tête dans le feu du ciel. » La science consacre cette affirmation ; la chaleur est surtout utile à cet arbre à partir de dix-huit degrés. Le climat du Sahara réalise cette condition, sa température moyenne étant de vingt à vingt-quatre degrés. — Charles Martin.

V. — *Le bananier*. — Le bananier est une grande plante herbacée dont les gaines des feuilles, emboîtées les unes dans les autres, constituent la tige. C'est un végétal des régions tropicales qui s'élève parfois à quatre ou cinq mètres de hauteur. Sa tige est épaisse, conique et terminée par un très gros bouquet de feuilles longues parfois de plus de deux mètres. Au centre de ce bouquet prend naissance une grappe de fruits. Ces fruits, les bananes, se mangent crus ou cuits. Ils ont un goût de beurre frais légèrement sucré. Dans les contrées où la culture du bananier est possible, personne ne meurt de faim. Chaque pied peut produire par an cinquante kilogrammes de fruits. La cosse de la banane n'est pas comestible ; elle s'enlève facilement. La pulpe intérieure prend, suivant le degré de la maturité, un goût différent ; elle est farineuse, acide ou sucrée. On l'expédie avant la maturité pour permettre sa conservation. — (D'après Focillon.)

VI. — *Les oranges*. — Pour bien connaître les oranges, il faut les avoir vues chez elles, aux îles Baléares, en Sardaigne, en Corse, en Algérie, dans l'air bleu doré, l'atmosphère tiède de la Méditerranée. Je me rappelle un petit bois d'orangers aux portes de Blidah ; c'est là qu'elles étaient belles ! Dans le feuillage sombre, lustré, vernissé, les fruits avaient l'éclat des verres de couleur et doraient l'air environnant avec cette auréole de splendeur qui entoure les fleurs éclatantes. Ça et là des éclaircies laissaient voir à travers les branches les remparts de la petite ville, le minaret d'une mosquée, le dôme d'un marabout, et, au-dessus, l'énorme masse de l'Atlas, verte à sa base, couronnée de neige comme une fourrure blanche, avec des moutonnements, un flou de flocons tombés. — Alphonse Daudet.

E. — COMPOSITIONS. — I. — *Degré moyen*.

a) *Comparez le citron à l'orange*. — La comparaison portera surtout sur les points suivants : 1. Provenance. — 2. Couleur. — 3. Forme. — 4. Odeur. — 5. Goût. — 6. Structure intérieure. — 7. Usages domestiques.

b) *Lequel de ces deux fruits préférez-vous : l'orange ou la mandarine ?* — Indiquez les raisons de votre préférence.

II. — *Degré supérieur (jeunes filles)*.

Utilité de l'oranger. — 1. Les fleurs : eau de fleurs d'oranger, usage culinaire

et usage médicinal. — 2. Les feuilles : propriétés calmantes, emploi comme remède en infusion. — 3. Les fruits : mangés crus, glacés de sucre, en confiture. — 4. La pelure : infusion permettant la fabrication des sirops et des liqueurs (curaçao).

(D'après le *Journal des instituteurs et des institutrices.*)

RÉCITATION. — *Pour tous les degrés.*

Nous continuerons à publier des morceaux choisis à apprendre par cœur, quoique nos livres de lecture en renferment en assez grand nombre. Nous estimons qu'il est salubre d'introduire quelque variété dans ce domaine en sortant parfois du manuel obligatoire. Si l'on songe que les écoliers doivent s'en tenir pendant des années au même livre de lecture, on comprendra facilement que toute incursion dans un autre cercle de morceaux choisis soit par elle-même un élément d'intérêt. Mais nous avons une autre raison encore de publier des pièces de vers pour la récitation. Nous pensons que les livres de lecture en usage dans les écoles vaudoises des degrés moyen et supérieur sont insuffisants à ce point de vue (nous ne disons rien des manuels des autres cantons romands, que nous ne connaissons pas); les élèves du degré inférieur, qui ont entre les mains *Mon premier livre* et *Mon second livre*, sont beaucoup mieux partagés. Nous savons bien que le choix des morceaux à réciter est difficile et délicat et nous ne nous flattons pas d'y réussir toujours. Nous essayerons cependant; nous soumettrons à nos lecteurs un assez grand nombre de textes, et nous espérons que quelques-uns du moins pourront leur être utiles.

Nous voudrions encore, puisque nous en avons l'occasion, rompre une lance en faveur de la *récitation de morceaux en prose*. « Il est beaucoup plus difficile, disait un jour un éducateur de grand mérite, d'apprendre bêtement de la prose que de la poésie. » Il disait vrai. Il ne s'agit pas d'abandonner les vers, mais il est bon de ne pas s'y tenir exclusivement. La prose amènera aussi quelque diversité dans les leçons de récitation.

Les vers qui suivent ne figurent pas dans les œuvres d'Henri Warnery. Ils sont détachés d'un toast à la patrie que le regretté poète vaudois, alors étudiant, porta le 10 novembre 1880, à la Société de Zofingue, en qualité de président sortant de charge. Ils ont été publiés par M. Paul Rochat en 1903 dans la Tribune Libre. Bien que Warnery les ait écrits il y a bientôt quarante ans, ils nous paraissent être aujourd'hui d'une saisissante actualité.

Ah ! qui sait ? quelque jour peut-être un nouveau monde.
Surgira des débris des Etats écroulés,
Et l'on verra partout, sur la terre féconde,
Onduler au soleil l'ample moisson des blés.

Aux généreux instincts l'avenir est peut-être ;
Ceux dont le cœur est droit sont aussi les plus forts ;
Le tout est de montrer aux peuples qui vont naître
Comment Dieu vient en aide aux plus vaillants efforts.

C'est là ta mission, petit peuple helvétique,
A toi de t'élaner pour frayer le chemin,
Et de faire germer, sur ton sol prophétique,
La première moisson vierge de sang humain!

Comme au temps de Caïn, la terre fume et crie.
N'est-ce pas, n'est-ce pas, peuples de l'avenir,
Que vous n'enverrez plus vos fils à la tuerie,
Et qu'on n'entendra plus les vieux canons rugir!

HENRI WARNERY.

Le retour.

Heureux celui revoit sa patrie
Et son clocher debout sur l'horizon!
Il sent jaillir une source tarie,
C'est un captif au sortir de prison;
Il reconnaît toute sa vie
Qui vient à lui comme une amie
Et lui sourit au seuil de sa maison.

Tout a gardé sa place familière,
Les pierres même ont un regard humain;
La paix des jours a creusé son ornière,
Comme une veine au milieu du chemin;
Et la maison hospitalière
Etend son ombre et sa lumière,
Comme un tapis aux pieds du pèlerin.

RENÉ MORAX, *Aliénor*, acte IV.

Premières fleurettes.

Hier, la primevère
A fleuri dans les champs,
A fleuri la première
Au retour du printemps;
Je l'entends qui m'appelle,
Qui m'appelle tout bas:
« Viens me chercher », dit-elle,
Maman, n'entends-tu pas ?

Aujourd'hui, l'anémone
A fleuri dans les bois,
L'anémone mignonne,
Maman, j'entends sa voix:
« Avec les anémones,
Me dit elle tout bas,
On tresse des couronnes »,
Maman, n'entends-tu pas ?

Demain, la violette
Ouvrira son bouton,
La gentille fleurette,
Oh ! comme elle sent bon !
« Viens, pour ta blonde tête,
Me dit-elle tout bas,
Faire un bouquet de fête »,
Maman, n'entends-tu pas ?

Fleurs roses ou fleurs blanches,
Aux boutons éclatants,
Poussent au bout des branches;
Maman, c'est le printemps,
Le printemps qui m'appelle
Et qui me dit tout bas:
« La promenade est belle »,
Maman, n'entends-tu pas ?

EUGÈNE RAMBERT.

DESSIN. — *Pour tous les degrés.*

La primevère.

Tous les élèves apporteront une plante de primevère et en feront un dessin aussi précis que possible. Les plus jeunes feront un croquis de la feuille et de la fleur vues de face, et les plus âgés dessineront la plante entière avec des fleurs et des feuilles de face et de profil. Le maître insistera toujours, au début de la leçon, sur la façon de mettre en place : « aspect général, direction des feuilles, contours ronds ou elliptiques des fleurs ». Le dessin doit être fait plus grand que nature.

Applications décoratives. — Dans une leçon subséquente on montrera aux élèves les nombreux et gracieux motifs que l'on peut obtenir avec la primevère, en régularisant ses contours (*stylisation*).

Pour faire ces démonstrations, on peut découper de grandes fleurs et de grandes feuilles dans du papier jaune et vert ; fleurs et feuilles que l'on disposera à sa fantaisie pour décorer une bordure ou une surface quelconque. Les élèves eux-mêmes pourront trouver des dispositions très heureuses avec ce moyen si simple.

La bordure (*fig. 3*) à motifs répétés peut être faite par des élèves du degré inférieur. La hauteur du *champ* de la bordure donne le diamètre de la circonférence dans laquelle on inscrit la fleur. L'intervalle peut être du quart, du tiers ou de la moitié d'une fleur. Montrer aux élèves qu'un espace plus grand ne satisferait pas l'œil. *Couleurs* : pétales jaunes, blancs ou de n'importe quelle autre teinte claire ; fond foncé avec des hachures au crayon de couleur.

La bordure (*fig. 4*) à motifs alternés peut être faite par des élèves du degré intermédiaire. On commencera par placer les axes des feuilles (nervures), puis on esquissera les fleurs. Le maître fera remarquer aux élèves le joli effet que l'on peut obtenir avec des fleurs chevauchant, par deux ou par trois.

Cette façon de faire est d'ailleurs très souvent appliquée dans la décoration. *Couleurs* : fond vert sombre, feuilles vert clair, fleurs jaune clair.

La *fig. 7* est une application de la fleur à la serrurerie ; cette rosace d'un effet très gracieux peut être aussi dessinée par les élèves du degré inférieur. Des motifs comme les *fig. 5 et 6* pourront être composés par les élèves du degré supérieur et interprétés diversement suivant leur adaptation à la décoration d'une boîte, à des motifs de broderie ou de toile imprimée. Les couleurs seront laissées au choix des élèves.

C'est aux jeunes filles surtout que s'adresse la *fig. 8* ; c'est un col d'enfant qui pourrait être exécuté en broderie anglaise ou en broderie au passé. Dans le premier cas le dessin ressortirait en noir et, dans le deuxième, l'emploi des crayons de couleurs serait tout indiqué pour les teintes.

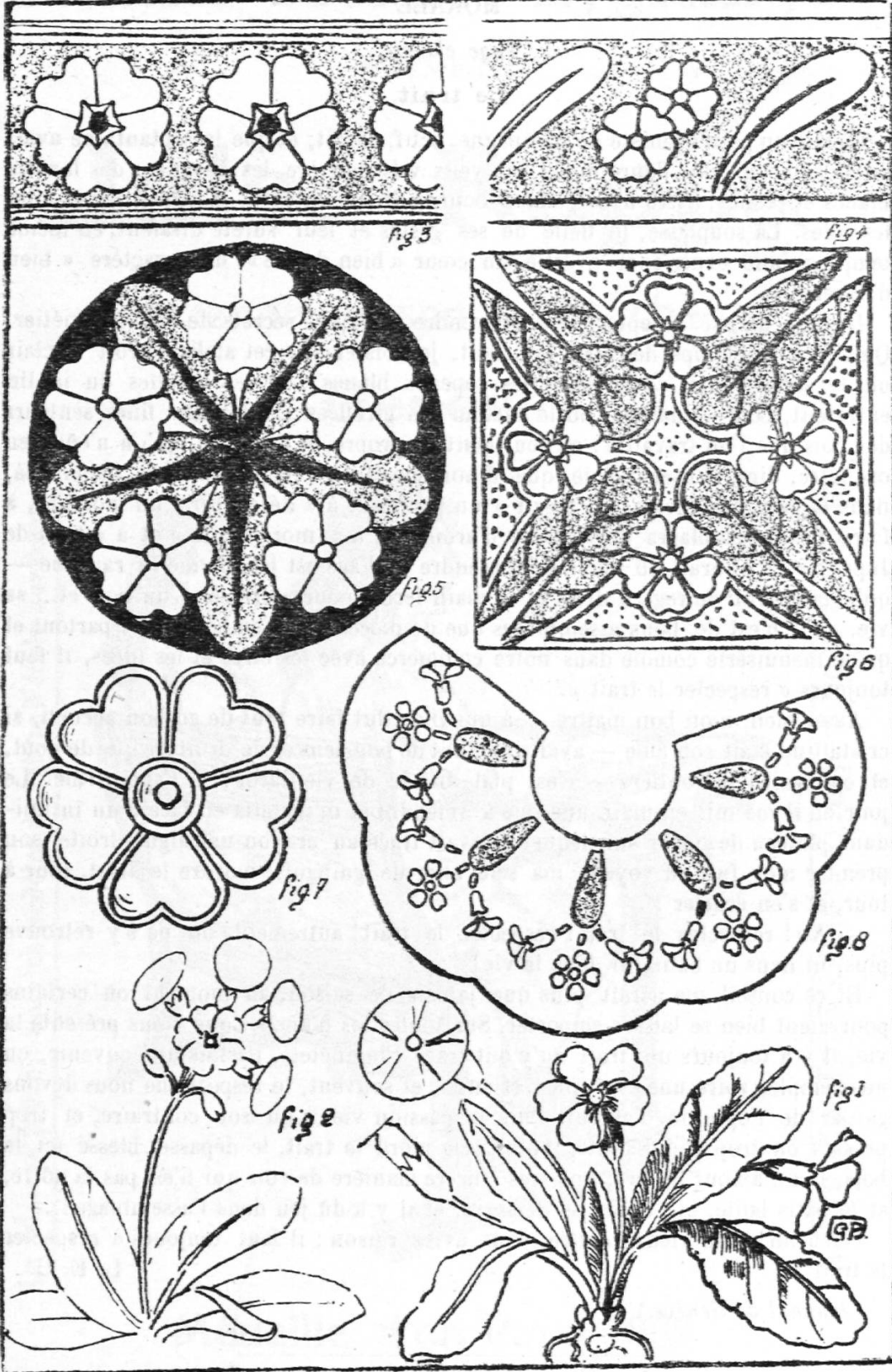
Le report de tous les motifs peut se faire avec le papier à décalquer.

G. PAYER.

PENSÉE

Pour être un bon maître, pour demeurer instruit et même, en quelque sorte, *intelligent*, il faut étudier sans cesse.

FRANÇOIS GUEX.



MORALE

Page choisie.

Le trait.

C'était un petit ébéniste de campagne, actif, adroit, et que la septantaine avait laissé robuste. Une figure fine; des yeux vifs derrière les besicles; des favoris blancs et jaunes, frisés drus comme bourre de sapin, et de la bonté dans toutes les rides. La souplesse, le délié de ses gestes et leur sûreté disaient, en même temps qu'une expérience avertie, un cœur « bien dressé », un caractère « bien d'équerre ».

Il avait daigné accepter de m'apprendre quelques secrets de son joli métier. Qu'il y a longtemps de cela ! Pourtant, je vois encore cet atelier étroit et clair où le soleil venait jouer dans les copeaux blancs; où les abeilles du jardin entraient, bourdonnantes; où le parfum des giroflées s'alliait aux fines senteurs des bois que l'on travaille; où tout était si propre, si en ordre, qu'on n'eût rien osé faire, dire, penser même, que d'honnête et de « bien blanchi ». J'appris là, dans la paix des choses, à « éléger » un panneau, à « dégauchir » un montant, à faire des assemblages en « queue d'aronde », à « mors d'âne » et à « trait de Jupiter ». J'y aurais dû surtout apprendre — l'âge est là qui me le rappelle — qu'il faut avoir le regard droit et la main ferme pour « dresser » un bois et... sa vie, qu'il n'est de bons assemblages que de pièces qui s'emboîtent de partout et qu'en menuiserie comme dans notre commerce avec les êtres et les idées, il faut toujours « respecter le trait ».

Aussi bien, mon bon maître — à qui Dieu dut faire tout de go bon accueil, si cristalline était son âme — avait-il autant de bon sens et de droiture que de goût, et cultivait-il volontiers — c'est plate-bande de vieillards ! — l'aphorisme. Le jour où il me mit en main une scie à refendre et m'installa en face d'un intimidant plateau de noyer sur lequel il avait tracé au crayon une ligne droite, son premier mot fut, en voyant ma scie aller de guingois, mordre le trait, tour à tour, et s'en écarter :

— Ah ! respectez le trait ! respectez le trait ! autrement, on ne s'y retrouve plus, ni dans un bâtis, ni dans la vie !

Et ce conseil me paraît plus que jamais de saison, au moment où certains pourraient bien se laisser emporter. Sur toutes les planches que nous présente la vie, il y a toujours un trait qu'y ont tracé l'honnêteté, parfois un souvenir, ou un exemple, voire une espérance, et aussi, et souvent, le respect que nous devons garder de l'opinion d'autrui. Puis la passion vient, ou son contraire, et trop pressés ou trop indifférents, notre scie mord le trait, le dépasse, blesse ici le bois, là un amour-propre, une très sincère manière de voir qui n'est pas la nôtre, et le bâtis boite, et l'union se desserre, et il y a du jeu dans l'assemblage !...

Oui ! oui ! mon vieux maître, vous aviez raison ; il faut toujours « respecter le trait ».

L. E. C.

(Journal de Genève.)

Mobilier scolaire hygiénique

BREVETÉ

Jules Rappa

Ancienne maison A. Mauchain

Genève

La Maison fournit tous les modèles de tables d'école sur demande



Tableaux noirs. Porte-cartes géographiques

Médaille d'or, Paris 1889

Médaille d'or, Genève 1896

Médaille d'or, Paris 1900

Vêtements confectionnés
 et sur mesure
 POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN
 Rue de Bourg, 35, Lausanne

Draperies, Nouveautés pour Robes.
 Trousseaux complets.
 Articles pour Blouses. — Costumes. — Tapis. — Rideaux.
 Escompte 10 0/0 au comptant.

Assurance-maladie infantile

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**.
 L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.
 Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne.

ASSURANCE VIEILLESSE
 subventionnée et garantie par l'Etat.
 S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.



A TOUS LECTEURS! Souvenez-vous que

Charles MESSAZ Photographe
 Professionnel

a fait ses preuves par 30 années de pratique
 dans le domaine de la **PHOTOGRAPHIE**

L'atelier, bien agencé, est situé au No 14 de la
Rue Haldimand, à LAUSANNE

Il est ouvert tous les jours. — Téléphone 623. — Ascenseur.



Pour pouvoir être utilisés pour le numéro de la semaine, les changements d'adresses doivent parvenir à la Gérance avant le MARDI A MIDI.

MAIER & CHAPUIS

Rue et Place
du Pont

LAUSANNE

MAISON

SPÉCIALE

de

VETEMENTS

pour Messieurs et Enfants.

UNIFORMES
Officiers

Toute la

CHEMISERIE

Escompte à 30
jours à MM. les
instituteurs de
la S. P. V.

10 %

Un de nos représentants se rend
à domicile pour soumettre les
échantillons et prendre les mesures.

Collections, gravures à disposition.



Ustensiles
de cuisine
et de ménage

FRANCILLON & C^{ie}

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT

LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux

OUTILLAGE COMPLET

FERRONNERIE & QUINCAILLERIE

Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5 % aux membres de S. P. R.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LX^{me} ANNÉE — N° 13



LAUSANNE, 29 mars 1919.

L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR ET ÉCOLE REUNIS.)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

En été tous les quinze jours.

Rédacteur en Chef:

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique

ALBERT CHESSEX Avenue Bergières, 26

Gérant: Abonnements et Annonces.

ERNEST VISINAND Avenue Glayre, 1, Lausanne.

Éditeur responsable.

Compte de chèques postaux N° II. 125.

COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: A. Roulier, instituteur, la Rippe.

JURA BERNOIS: H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE: W. Rosier, Professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL: H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

ABONNEMENT: Suisse, 8 fr. (Poste 8 fr. 20); Etranger, 10 fr.

PRIX DES ANNONCES: 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont *l'Éducateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces:

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE.





AVIS



Les réclamations de nos abonnés étant le seul contrôle dont nous disposons, prière de nous faire connaître toutes les irrégularités qui peuvent se produire dans l'envoi du journal.

On désire placer dans famille d'instituteur une

jeune fille

de 14 ans, où elle aurait l'occasion d'apprendre le français et pourrait bien aider aux travaux du ménage. On désire qu'elle fréquente l'école. Offres avec indication du prix de pension et références sous *M. 1589 Q. Publicitas S.A., Bâle.*

Jeune institutrice

de langue française, musicienne, gaie, bonne pédagogue, demandée pour fillette de 8 ans et seconder la maîtresse de maison. Adr. offres détaillées avec photographie et références sous chiffre *B 22381 L, Publicitas S. A. Lausanne.*

MAIER & CHAPUIS

Rue et Place
du Pont

LAUSANNE

MAISON

SPÉCIALE

de

VETEMENTS

pour Messieurs et Enfants.

UNIFORMES

Officiers

Toute la

CHEMISERIE

Escompte à 30
jours à MM. les
instituteurs de
la S. P. V.

10 %

Un de nos représentants se rend à domicile pour soumettre les échantillons et prendre les mesures.

Collections, gravures à disposition.



VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Enseignement primaire

Institut des sourds-muets, Moudon

Une place de **surveillante** à l'Institut précité est au concours.

Traitement : 600 fr. par an, augmentations annuelles de 100 fr. chacune jusqu'au maximum de 900 fr. plus allocations pour renchérissement de la vie. La titulaire sera nourrie et logée.

Entrée en fonctions : 15 avril 1919, au plus tard.

Pour tous renseignements, s'adresser au Directeur de l'Institut. Envoyer les inscriptions, avec certificat et références, au Département de l'Instruction publique et des Cultes, service de l'Enseignement primaire, jusqu'au **premier avril 1919**, à 6 heures du soir.

Pépinières scolaires

Les instituteurs dirigeant les pépinières scolaires sont priés d'adresser leur rapport de 1918 jusqu'au 5 avril 1919 au Département de l'Instruction publique et des Cultes, service de l'Enseignement primaire.

Diplôme intercantonal

pour

l'enseignement du français en pays de langue étrangère

Les examens oraux auront lieu, en 1919, à **Neuchâtel**, les **8 et 9 mai** ; les examens écrits sont fixés aux 26 et 27 juin.

S'adresser pour renseignements et inscriptions avant le **15 avril 1919**, au président de la Commission, **M. J. Paris**, directeur des Ecoles secondaires de **Neuchâtel**, ou au secrétaire, **M. H. Besançon**, chef de service au Département de l'Instruction publique, à **Lausanne**. P31307L

CHAPELLERIE FINE

Place Chauderon, 23 **ADRIEN BURY** 23, Place Chauderon

— LAUSANNE —

Dernières nouveautés en chapeaux feutre et paille

Articles pour enfants

Parapluies — Cannes — Cravates — Bretelles

Grand choix dans tous les genres.

Prix avantageux : Escompte 10 % aux instituteurs.

Favorisez de vos achats les maisons qui font de la réclame dans l'EDUCATEUR.

Librairie PAYOT & C^{ie}, Lausanne

ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS

On remarque un peu partout une recrudescence d'intérêt pour la langue et la littérature anglaises : C'est avec raison, car l'anglais est une langue merveilleusement riche et souple. Elle est un outil excellent pour réussir dans la vie, aussi bien pour le futur commerçant ou industriel que pour l'intellectuel, car sa littérature économique, professionnelle, coloniale, philosophique, artistique, etc., n'est malgré tout pas encore assez connue. Mais le jour vient où l'ignorance de l'anglais sera tout à fait inexcusable.

Voici à ce propos deux ouvrages indispensables à qui veut — grand ou petit — étudier l'anglais :

A MODERN ENGLISH GRAMMAR

PAR

J. HÜBSCHER et H. FRAMPTON

1 volume relié toile souple avec 43 gravures et 2 cartes. Prix : Fr. 4.80.

Le même ouvrage en deux volumes :

I^{re} partie. Relié toile souple, Fr. 2.70 II^{me} partie. Relié toile souple, Fr. 2.70

Le but que les auteurs se proposent d'atteindre est double : tout en étudiant la grammaire anglaise à fond, ils initient l'élève à la connaissance de la vie, des habitudes et des institutions du peuple anglais. En 77 chapitres admirablement bien coordonnés et dont chacun renferme une partie grammaticale, des exercices, des morceaux littéraires, l'élève étudie toute la grammaire anglaise ; il a à sa disposition des règles, des explications, des exemples qui le conduisent graduellement des éléments à la syntaxe.

C'est vraiment, comme son titre l'indique, une grammaire moderne, c'est-à-dire concrète, claire, graduée et très bien illustrée.

SELECTION OF BRITISH AUTHORS

BY

Alphonse SCHMIDHEINI, Prof.

— Anthologie anglaise à l'usage de l'enseignement secondaire. —

1 vol. in-12, cartonné Fr. 4.20

Cette anthologie renferme un choix judicieux de morceaux typiques empruntés aux grands écrivains anglais modernes, tout spécialement à ceux que l'on a réduits à la portion congrue ou même tout à fait négligés dans nombre d'ouvrages similaires. Il est rare en effet de rencontrer dans les manuels scolaires destinés à l'enseignement de l'anglais, les noms de *Jerome K. Jerome, Stanley-Weyman, Mark Twain, Bret-Harte, R. Kipling*, etc.

En faisant une large place à ces auteurs de premier rang, M. Schmidheini a réussi à composer un livre de lecture et de diction très attachant, pouvant intéresser le grand public aussi bien que les élèves de l'enseignement secondaire.

Un essai intéressant sur les origines de la langue anglaise ouvre ce remarquable ouvrage dont l'emploi s'imposera à toutes les classes d'anglais.